

Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2016

L'an deux mil seize, le trente mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 25 mai 2016 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Gérard FERAUDET, Jérôme BORNERIE, Jean-Pierre BECHADERGUE, Pierre MEUNIER, Philippe BRIMALDI. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Sophie SEIGUE, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO.

Etaient absents excusés : Mme Aurélie BOULANGER donne pouvoir à Mme Florence JOST, M Fernand ESCALIER donne pouvoir à M Pierre MEUNIER.

Etaient absents : M. Damien COMMUNAL, Mme Violette BOUTY

Le scrutin a eu lieu, Mme Josiane ROCHE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

La séance est ouverte à 19h30

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

Monsieur le Maire présente pour validation le compte rendu de la séance du 11 avril 2016 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

OBJET : N° L 16-05/16-01/AG Arrêté de projet de périmètre de la Communauté de Communes Castillon/Pujols étendue aux communes de Branne, Cabara, Grézillac, Guillac, Jugazan, Lugaïnac, Naujan-et-Postiac et St Aubin de Branne.

Monsieur le Maire explique que par courrier en date du 12 avril 2016, le Préfet de la Gironde a notifié à la commune un arrêté daté du 29 mars 2016 relatif au projet de périmètre de la Communauté de Communes Castillon/Pujols étendue aux communes de Branne, Cabara, Grézillac, Guillac, Jugazan, Lugaigac, Naujan-et-Postiac et St Aubin de Branne.

La Communauté de Communes comptera 31 communes pour 18 933 habitants au 1^{er} janvier 2017.

Ledit arrêté doit faire l'objet d'un recueil d'avis simple du Conseil Communautaire sur l'extension de périmètre et de l'accord de la majorité qualifiée des Conseil Municipaux des communes concernées par le projet.

En application de l'article 35 II de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, ainsi que l'ensemble des communes incluses dans le projet d'extension de périmètre disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur ce sujet. Le silence gardé au-delà de ce délai vaudra avis favorable.

Le Préfet de la Gironde prendra l'arrêté préfectoral d'extension de périmètre de la Communauté de Communes au plus tard avant le 31 décembre 2016, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017, après accord de la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant la moitié au moins de la population totale de celle-ci.

Les Conseil Municipaux doivent également se prononcer sur la gouvernance. Le Préfet présentant une simulation de répartition des sièges de droit commun (voir pièce jointe). Le Conseil Communautaire passant de 43 conseillers communautaires (23 communes) à 46 conseillers pour 31 communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les points présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'arrêté de projet de périmètre de la Communauté de Communes Castillon/Pujols étendue aux communes de Branne, Cabara, Grézillac, Guillac, Jugazan, Lugaigac, Naujan-et-Postiac et St Aubin de Branne.

APPROUVE la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Castillon/Pujols selon la répartition de droit commun présentée par le Préfet,

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile.

OBJET : N° L 16-05/17-02/FI SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire signale que la commune souhaite participer aux projets présentant un intérêt public local portés par les représentants du tissu associatif Castillonnais.

L'analyse et la vérification des dossiers de demande de subventions permettent de proposer au Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

association	subvention 2015	demande 2016	Subvention proposée
ADDAH / FNATH		300,00	200,00
ADELFA	200,00	200,00	150,00
AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL		1 500,00	800,00
AMICALE LAIQUE	2 000,00	4 000,00	2 000,00
Aide à l'Education (AAE)	500,00		1 000,00
Prévention Routière		100,00	100,00
ANC COMBATTANTS PRIS.DE GUERRE ACPG	450,00	500,00	450,00
ASS des DONNEURS de SANG BENEVOLES	200,00	200,00	100,00
ASS INTERCULTURELLE	500,00	300,00	
ASS LES AMIS DE L'EGLISE ST SYMPHORIEN	500,00	500,00	400,00
CASTILLON 1453	28 000,00	-	
CERCLE ESPRIT 77	700,00	600,00	400,00
COMITE DES FETES DE CASTILLON	15 000,00	15 000,00	4 000,00
COMITE DE JUMELAGE		12 419,00	3 500,00
CYGNES DE VIE-ARRPEJ	500,00	1 000,00	500,00
LES YEUX DU CŒUR (JJacques BARBIER)			150,00
ESPOIR D'ENFANTS (M. MOSER)			250,00
FNACA	400,00	80,00	80,00
GDSA 33 GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE GIRONDE	250,00	-	250,00
GHRESAC	850,00	1 000,00	1 000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS CAST	100,00	100,00	100,00
LA BOITE A MUSIQUE	1 500,00	-	-
LIONS CLUB	500,00	1 000,00	-
MEDAILLES MILITAIRES	80,00	90,00	80,00
ORCHESTRE D'HARMONIE	300,00	300,00	300,00
PARCHEMINS	500,00	1 000,00	800,00
PARENTS D'ELEVES	0,00	250,00	250,00
SECOURS CATHOLIQUE	250,00	350,00	250,00
SECOURS POPULAIRE	250,00	300,00	250,00

SYND. COM. NON. SEDENT. ARR LIBOURNE	1 400,00	1 200,00	1 200,00
U.C.I.A.P.C. Plein Centre	15 330,00		
ASS. SPORT. COTEAUX DE DORDOGNE	3 500,00	4 000,00	3 000,00
BADMINTON	500,00	800,00	500,00
BAMBOU CASTILLONNAIS	400,00	600,00	400,00
BOULE D'OR	500,00	500,00	400,00
BOULE D'OR action exceptionnelle		500,00	250,00
COMPAGNONS DU VELO	11 000,00	12 000,00	11 000,00
EDUCATION BOXE CDC CASTILLON-PUJOLS		1 560,00	900,00
éQilibre TAI CHI CHUAN	150,00	300,00	150,00
ESCRIME		500,00	500,00
FUSIL CASTILLONNAIS	300,00	300,00	250,00
HAND BALL CLUB	3 100,00	3 500,00	3 000,00
JUDO CLUB CASTILLONNAIS	1 800,00	3 000,00	1 700,00
KARATE DO	1 200,00	1 500,00	1 500,00
LES DEJANTES DU COTEAU	750,00	1 500,00	750,00
PETANQUE FOMBEAUDAISE	400,00	350,00	
ROWING CLUB CASTILLONNAIS	11 000,00	7 000,00	4 000,00
RYTHME ET DETENTE Madame ANCINELL	200,00	200,00	200,00
TENNIS CLUB CASTILLON- ST MAGNE	1 200,00	1 700,00	1 400,00
UNION SPORTIVE CASTILLON (USC)	7 000,00	10 000,00	7 000,00
TOTAL	113 260,00		55 460,00

Monsieur le Maire signale que d'autres subventions pourront être proposées au vote du Conseil Municipal pour financer l'action de l'association « Plein Centre », selon la présentation des résultats de l'action à la Commission de Suivi.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions indiquées ci-dessus sauf pour le Comité des Fêtes où le montant de la subvention est approuvé par 17 voix, les voix des quatre élus de l'opposition s'abstenant, ces conseillers municipaux s'exprimant contre la baisse de la subvention attribuée à l'association « Comité des Fêtes ».

OBJET : N° L 16-05/18-03/FI DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DIVERS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les opérations de la section d'investissement susceptibles de recevoir un financement au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes de l'année 2016.

Il présente le plan de financement de ces opérations :

Dépense :

Travaux de voirie	30.850,13
Travaux divers et équipement	126.506,66
TOTAL (€ HT)	157.356,79

Recettes :

FDAEC	40.100,00
Autofinancement	117.256,79
TOTAL (€ HT)	157.356,79

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter la somme de 40.100€ au titre du FDAEC**
- **D'assurer le financement complémentaire des opérations**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

OBJET : N° L 16-05/19-04/CIM REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE

Le Conseil Municipal a décidé la reprise des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

Les procès-verbaux réglementaires ont été réalisés le :

- 1^{er} constat : le 7 juin 2012
- 2^{ème} constat : le 29 janvier 2016.

La liste des concessions concernées par cette opération est présentée en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide la reprise de ces concessions**
- **Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.**

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h54